



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Privas, le 14 février 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Aide à la trésorerie des producteurs de lait de vache en difficulté

Dans le cadre du pacte de consolidation et de refinancement des exploitations agricoles le gouvernement a mis en place une aide de trésorerie forfaitaire en faveur des producteurs de lait de vache qui ont été gravement touchés par la crise laitière.

Il s'agit d'une aide exceptionnelle et forfaitaire de 1000 € par exploitation (avec transparence GAEC) gérée par FranceAgriMer (FAM).

Pour être éligible, les producteurs devaient respecter **au moins un des quatre critères suivants** :

- adhérer à une coopérative ou une organisation de producteurs ;
- être éligible en 2015 à une aide couplée ;
- posséder au maximum 30 vaches mixtes ou laitières ;
- avoir stabilisé ou réduit sa production laitière entre 2015 et 2016.

Dans un premier temps, FAM a identifié un premier public de producteurs éligibles sur la base des bénéficiaires du plan de soutien à l'élevage français qui répondaient aux critères d'éligibilité, et a pu leur verser directement l'aide correspondante (les éleveurs concernés ont reçu un courrier de la part de FAM en décembre et l'aide leur a été versée).

Si vous n'avez pas été identifié par FranceAgriMer lors de cette première phase, vous pouvez encore bénéficier de cette aide si :

- vous êtes **producteur de lait de vache**, toujours actif en novembre 2016 ayant livré du lait en juillet 2016 ;
- vous avez enregistré une **baisse d'excédent brut d'exploitation (EBE) d'au moins 20 %** sur le dernier exercice clos par rapport à la moyenne des 5 dernières années ;
- et si vous répondez au moins l'un des 4 critères précédemment cités.

Pour en bénéficier, vous devez déposer une demande, sur formulaire papier, auprès de la Direction Départementale des Territoires, **impérativement avant le 28 février 2017**.

Le formulaire de demande est disponible sur le site internet des services de l'État (<http://www.ardeche.gouv.fr> dans la rubrique Politiques publiques > Agriculture > aides conjoncturelles).

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter la Direction Départementale des Territoires au 04 75 65 50 00.

Contacts presse :

Cabinet du préfet – Pôle de la communication interministérielle

☎ : 04 75 66 50 16 - 04 75 66 50 09

☎ : 04 75 66 50 93

✉ : pref-communication@ardeche.gouv.fr

